

DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes

42 Av Marcellin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture

42 Av Marcellin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Equipement

9 Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE

MIRIBEL-LANCHATRE

zonage en application de l'article R III 3 du code de l'urbanisme

Feuille n° 2 : AU CHION

Risque naturel représenté : glissement de terrain

Vu pour être annexé à mon

de ce jour.

le 29 DEC. 1989

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Chef de Bureau,



 Limite de la zone étudiée à l'échelle du 1/2000

 Zone interdite à la construction

 Zone soumise à restriction au droit de construire

 Zone sans contraintes particulières concernant
les risques naturels

Géologue Liliane BESSON

Etabli	05	1988
Modifié		198
Approuvé		198

ECHELLE
1/ 5000

